



ACADEMIE DE POITIERS

Lettre de février 2020
de la Section Académique du
SNETAA FO
15 rue Charles Gounod,
17000 La Rochelle
snetaa.poitiers@free.fr
<http://snetaa.poitiers.free.fr/>

201



SOMMAIRE :

- p.1 : Editorial
- p.2 : Promotion de carrière ; DHG ; Agenda
- p.3 : IVAL ; Lycée Hôtelier de La Rochelle
- p.4 : Les échos de l'ASH. Violence au travail.

Qui veut la peau des Lycées Professionnels de l'Académie ?

Il y a deux ans, la Ministre du travail expliquait aux PLP qu'avec l'apprentissage, les élèves seraient mieux formés. L'an passé, le ministre de l'éducation nationale expliquait aux PLP que moins d'heures d'enseignement, suffirait pour faire des chefs d'œuvre et permettre aux élèves d'avoir un baccalauréat professionnel reconnu sur l'ensemble de la France.

Traduisons (SNETAA FO) : gestion rectorale de rentabilité et coupes budgétaires sur le dos des PLP et des élèves des lycées professionnels. Cette année, la Rectrice de l'académie de Poitiers explique par la voix des IEN, aux PLP de 21 LP que la valeur ajoutée qu'ils auraient dû donner à leurs élèves, n'y est pas.

Valeur ajoutée ? Quand on gère de l'humain ? Quand les élèves viennent de CSP souvent peu élevées ? Quand ils retrouvent dans les lycées pro l'envie de bien faire ? Quand ils sont allophones ou font partie du dispositif d'inclusion ? Qui sommes-nous devenus, si nos élèves ne sont que des chiffres ? Tous ceux qui un jour ont poussé la porte d'un LP, le savent. La première valeur ajoutée que les PLP donnent à ces jeunes, c'est la confiance en eux. Aucun critère pour juger de cela. Quand les sourires apparaissent sur les visages, quand l'absentéisme diminue, quand la concentration est là, de plus en plus prégnante. **Voilà une valeur ajoutée que nous offrons à ces jeunes.**

Mais la valeur ajoutée proposée par IVAL (Indicateurs de Valeur Ajoutée des Lycées), n'est pas celle-là. La valeur ajoutée proposée par IVAL est là pour montrer à quel point les Lycées Professionnels de l'académie sont de mauvais élèves. Développer l'offre des formations scolaires sur les LP : **voilà une valeur ajoutée à proposer à ces jeunes.**

Agents de la fonction publique d'Etat, les PLP doivent appliquer les lois. Cependant, respecter les lois Pénicaud et celles de la TVP (transformation de la voie professionnelle) n'entraîneront que des indicateurs négatifs. Utiliser l'expérience des 70 ans durant lesquelles les centres d'apprentissage sont devenus CET, LEP puis LP : **voilà la valeur ajoutée que nous offrons aux jeunes générations.**

Selon IVAL, un élève de seconde sous statut scolaire doit accéder au baccalauréat professionnel sous statut scolaire, dans le même établissement et dans la même filière. Donc, si l'établissement dans lequel il entre en seconde, n'offre pas toutes les valences de la famille de métiers qu'il a choisie et que cette offre existe ailleurs, conseillé par son professeur principal, il poursuivra son cursus dans l'autre établissement. Indicateur négatif pour IVAL. Si un professeur principal propose à un élève de poursuivre en 1ere sous statut d'apprentissage : indicateur négatif pour IVAL. Un cursus scolaire du CAP au BTS dans chaque établissement : **voilà une valeur ajoutée à proposer à nos élèves.** Laisser choisir aux jeunes leur formation à égale dignité : **voilà une valeur ajoutée pour les jeunes et les LP.**

Nous sommes respectueux de la loi mais l'honneur du syndicat est d'agir pour faire modifier le cadre de la loi et aller vers le progrès. Une volonté politique de notre administration est nécessaire pour proposer un vrai projet professionnel à nos jeunes. Il est arrivé par le passé que le SNETAA soit entendu ! Il est temps pour l'Administration de se ressaisir et d'ajouter de la valeur plutôt que d'en soustraire.

Au SNETAA FO de l'académie de Poitiers, nous défendrons toujours nos collègues et nos établissements dans l'intérêt des jeunes qui nous sont confiés.

La Rochelle, 19 février 2020, Bénédicte MOULIN, Secrétaire Académique

Promotion de carrière, une perspective en trompe l'œil !

Avec la mise en place de la réforme de la fonction publique, les commissions paritaires disparaissent peu à peu. Le ministère, avec une mise en scène trompeuse, veut faire croire aux enseignants et aux organisations syndicales qu'il s'agit d'une évolution en douceur, puisque l'évolution des carrières perdure dans le système du dialogue social !

Dans cette perspective le SNETAA FO conscient qu'il ne s'agit pas d'un dialogue social, mais plutôt d'une chambre d'enregistrement, a boycotté la CAPA Recours du 22 janvier dernier, un simulacre de CAPA ! Seulement quatre membres administratifs, absence remarquée de la DRH, deux inspecteurs qu'il a fallu chercher dans les services !! Report de cette CAPA le 30 janvier dernier au cours de laquelle deux recours ont été examinés. Là encore le SNETAA FO comme les autres organisations syndicales pointent du doigt l'absence de la DRH.

A l'issue des débats, les organisations syndicales ont voté à la majorité la modification des avis en faveur des collègues... finalement votes déboutés par Mme La Rectrice, qui préfère soutenir son administration : ubuesque ou tragique ?

Cet avis pérenne impose à un grand nombre de ne jamais accéder à la hors classe ! Le non accès à la hors classe aujourd'hui devient une double peine quand la réforme des retraites prétendra imposer un calcul des pensions sur l'entièreté de la carrière.

Dernier acte, la CAPA avancement de carrière s'est tenue le 3 février dernier, avec une question lancinante en tête pour le SNETAA FO : quelle discussion va-t-on pouvoir mettre en place avec l'administration quand la grande majorité des enseignants passent à l'ancienneté et que pour les autres, nous n'avons pas de regard sur les avis des inspecteurs et des chefs d'établissements, sauf demande des collègues en cas de recours ?

Et bien pour nous rassurer, et par souci de transparence sans doute, l'administration nous a fourni des données statistiques, montrant le travail accompli. Mais le résultat grotesque est sans appel : du 6ème au 7ème échelon sur 30 promouvables 9 promus, et du 8ème au 9ème échelon sur 40 promouvables 12 promus !

Le PPCR est une tartuferie que le SNETAA FO s'est bien gardé de signer et il dénonce aussi la réforme de la fonction publique qui positionne une nouvelle fois l'agent comme un pion.

Demain comme aujourd'hui, le SNETAA FO sera aux côtés des Professeurs de Lycées Professionnels et des Personnels d'Education, pour expliquer l'intérêt et la nécessité de faire des recours.

Christelle Bruneau, Commissaire Paritaire Académique des PLP

Les DHG ne rien lâcher !

Le SNETAA FO de l'Académie organisait pour sa deuxième année consécutive une session de formation sur les DHG (Dotation Horaire Globale) sur Angoulême, le 30 janvier 2020.

Par cette session ouverte aux adhérents du SNETAA, Christophe Auvray, Secrétaire National, a pu assurer l'animation de cette formation. Expert et négociateur des nouvelles grilles horaires, il a répondu à un grand nombre de questions sur la mise en œuvre de ce qui est appelé aujourd'hui la TVP (Transformation de la Voie Professionnelle).

Cette session a rempli ses objectifs au vu du grand nombre de participants venus des quatre coins de l'Académie. Ainsi le SNETAA a répondu au mieux à des besoins émis par ses adhérents.

L'étude et le vote de la DHG est un moment de crispation dans les établissements notamment avec des chefs d'établissements qui par ici ou par là ont leur propre interprétation ... C'est le rôle de notre syndicat de vous aider et vous défendre sur le sujet !

Stéphane Contamines, membre du Bureau Académique

Agenda Syndical:

jeudi 19 mars : CSA au LP Raoul Mortier à Montmorillon

Conseil national du SNETAA FO du 30 mars au 1 avril

Réunion ASH le 7 avril à la SEGPA du Collège Renaudot à Poitiers

jeudi 24 avril : formation des correspondants locaux à La Rochelle

IVAL : Indicateurs de Valeur Ajoutée des Lycées
ou Invitation à une Véritable Auto-Lyse* ?

* : Auto-Lyse : terme médical pour autodestruction ou suicide

Depuis Décembre, la Rectrice tient à faire un point sur la valeur ajoutée des lycées professionnels de l'académie, à l'aide de l'outil IVAL, Indicateurs de la Valeur Ajoutée des Lycées.

Le protocole IVAL, qu'est-ce que c'est, selon Eduscol ?

Taux de réussite au baccalauréat, c'est-à-dire la part de bacheliers parmi les élèves ayant passé l'examen.

Taux d'accès de seconde, de première et de terminale au baccalauréat, c'est-à-dire la probabilité qu'un élève obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entière dans l'établissement, y compris en redoublant.

Taux de mentions au baccalauréat, c'est-à-dire la part de bacheliers reçus avec mention (assez bien, bien ou très bien) parmi les élèves ayant passé l'examen, et ce en lien avec la mention qu'ils ont eu au DNB.

La combinaison de ces indicateurs offre une analyse plus fine que celle du seul taux de réussite au baccalauréat des élèves de terminale : elle évalue la capacité de l'établissement à accompagner les élèves depuis la classe de seconde jusqu'à l'obtention du diplôme.

Aujourd'hui, c'est 21 lycées professionnels qui vont être visités par une équipe de 3 à 5 inspecteurs, sans oublier le proviseur qui est partie prenante de ce dispositif d'évaluation. Avec ce fonctionnement, soit il est juge et partie, soit c'est vraiment les personnels PLP, CDI et vie scolaire que l'on veut montrer du doigt. On sait pourtant l'importance d'une équipe de direction, puisqu'une seule équipe pédagogique n'est pas décisionnaire de l'orientation prise et du fonctionnement global de l'établissement.

Alors que certains lycées généraux sont eux aussi en valeur négative, et même certains de centre ville, aucune évaluation de ce type n'a vu le jour.

Pourrions-nous donc penser que le lycée pro est sur la sellette ? En tout cas difficile de se fondre dans la réforme de la voie professionnelle, dans l'accueil des différents publics, plus ou moins accompagné et exceller sur les Indicateurs IVAL !

Difficile de travailler autour du décrochage, de maintenir ces élèves dans nos établissements, tout en sachant que l'acquisition du bac sera difficile et exceller sur les indicateurs IVAL !

A l'heure où l'apprentissage est présenté comme la voie noble de la formation professionnelle, quid des ruptures de contrats et des anciens apprentis qui vont arriver dans nos établissements ? Valeur positive ? Bien sûr que non, puisqu'ils n'étaient pas là à l'entrée en seconde.

Déjà imaginer que des jeunes puissent être comptabilisés comme n'importe quelle marchandise semble indécent, mais pousser les lycées professionnels à faire de la mixité de public alors que les apprentis appartiennent au ministère du travail et non de l'éducation, qu'ils ne rapportent aucun moyen sur la DHG et fustiger par un classement négatif les établissements qui entrent dans le processus, mais de qui se moque-t-on ?

Le SNETAA dénonce l'attaque menée contre les LP et leurs enseignants au seul titre comptable. Le SNETAA dénonce le manque d'empathie, de bienveillance de l'institution envers les équipes qui se démènent tous les jours pour permettre à nos jeunes de progresser, et dénonce la mise en place de ce protocole de visites croisées dans la seule Académie de Poitiers.

Bénédicte Moulin, Jean-Luc Germaneau, Membres du Bureau Académique

Quand le Lycée Hôtelier de La Rochelle, récupère ses 12 places de MAN (mise à niveau hôtellerie)

Avec l'arrivée de la DHG, les collègues du Lycée Hôtelier avaient appris la transformation d'une classe de BTS Management Hôtellerie Restauration en BTS Tourisme. C'est quelques jours avant les portes ouvertes, qu'ils ont reçu un courrier de la Rectrice expliquant la fermeture d'une demie section de Mise A Niveau. Ainsi des deux classes de 24 jeunes motivés mais sans aucune expérience, se présentait pour la rentrée une section de 36 élèves, sortant d'un bac général et qu'il fallait mener à l'entrée du BTS en 9 mois. Lors des portes ouvertes, les collègues avaient invité les élus locaux et le député de la circonscription.

Alerté par cette situation, le SNETAA FO de Poitiers a soutenu l'action des collègues notamment par un communiqué de presse. Rappelons ici, que tous les PLP peuvent enseigner en BTS (statut des PLP) .

Le lundi suivant, la Rectrice est revenue sur sa décision et les deux classes de Mise A Niveau, ouvriront au Lycée Hôtelier de La Rochelle à la rentrée 2020.

Etre syndiqué, c'est pouvoir agir ensemble. Défendre vos droits et vos conditions de travail, c'est ce que propose le SNETAA FO aux PLP, ASSEDU, CPE, CTEN et documentalistes des lycées pro. Alors en 2020, rejoignez-nous en remplissant votre bulletin d'adhésion, déductible à 66% de votre imposition.

Bénédicte Moulin, Secrétaire SNETAA FO Charente-Maritime

Pour adhérer au SNETAA FO : par [formulaire papier](#) ;
Par [internet directement](#) en ligne <http://www.snetaa.org>

Les échos de l'ASH.

Seul au monde !!!

Le 30 janvier dernier s'est tenue notre réunion ASH à l'EREA de Puymoyen. Après un accueil chaleureux et une proposition de visiter les ateliers en début d'après midi, la parole a été donnée aux représentants de chaque établissement. Durant ces échanges, riches en propos, on a pu noter les difficultés rencontrées par les collègues qui œuvrent dans les zones rurales.

Comment construire un projet professionnel pour les élèves ? Avec des difficultés pour visiter des chantiers – sources d'inspiration ; pour développer un relationnel avec les entreprises – sources d'apprentissage ; pour participer aux mini stages et portes ouvertes des Lycées professionnels – l'aboutissement de leurs projets. Quand on vit dans ces bassins d'emploi, où l'emploi n'est même pas de l'autre côté du trottoir, faut-il pouvoir sortir de ces sentiers battus pour espérer une cohésion sur tous les territoires ?

On comprend mieux « la giletjaunisation », vu d'en bas...

On a pu noter aussi la différence de fonctionnement qu'il y a entre certaines SEGPA, aussi bien sur l'application des textes, que sur la mise en place par le principal de collège de certaines thérapies dites apaisantes, pour canaliser l'énergie de nos « patates chaudes », inclusion oblige... La respiration guidée obligatoire, élèves et enseignants pratiquent cet exercice 3 minutes, 3 fois par jour, après chaque récré... Notre institution serait-elle à bout de souffle ou l'inclusion en justifierait-elle les moyens ???

Comme vous pouvez le constater, on ne s'ennuie pas dans l'ASH. Il suffit simplement de sortir des sentiers battus, respirer un grand bol d'air et tout va pour le mieux, pour accompagner nos « patates chaudes » à construire leurs projets professionnels.

Jean-Paul Garribotto, Membre du Bureau Académique



Une psychologue au service de l'action syndicale

Le 4 novembre 2019, un groupe de parole a réuni un groupe d'Enseignants et Personnels d'Education des Lycées Professionnels au Lycée Mandela à Poitiers autour de Muriel Turchi, Conseillère Nationale au SNETAA FO, psychologue clinicienne et PLP en activité, pour échanger sur des situations de violence au travail.

La mise en place de ce type de temps de rencontre autour d'une psychologue au sein d'une organisation syndicale peut faire débat, ou du moins poser question. Moi-même, je n'étais pas sûre avant de passer la porte ce jour-là d'y retrouver mes petits.

Pourtant, dès que les récits, étayés par Muriel, ont commencé, j'ai compris le sens du moment. D'abord, le fait de raconter en groupe une difficulté, une souffrance particulière est une possibilité rare dans une profession, dans un corps où ni analyse de pratique ni supervisions ne sont prévues dans l'exercice quotidien des fonctions.

Ensuite parce que chaque histoire personnelle, après l'émotion qu'elle suscite, permet de mettre le doigt sur les situations de plus en plus insécurisantes dans lesquelles sont mis les personnels de l'éducation nationale et des LP en particulier.

Des sections qui ferment, des publics qui changent, (qui jusque-là relevaient d'institutions spécialisées), des systèmes d'évaluation et d'évolution de carrière en mouvement, globalement des fermetures de postes qui nécessitent des reclassements, des repositionnements quand le concours et le statut préparaient jusque là les fonctionnaires à un autre traitement.

S'ajoutent à cela l'autonomie grandissante des établissements et l'augmentation du pouvoir des chefs d'établissements sur la gestion des personnels et des logiques de management héritées du privé. Autant de paramètres collectifs qui influent sur la fragilité psychologique des agents, fragilité qu'on impute souvent trop vite à l'individu lui-même, qui culpabilise, et non aux situations auxquelles il est confronté.

Ce jour-là, après avoir partagé, avec le regard éclairé de Muriel Turchi qui met en évidence les mécanismes et qui objective les situations, je suis repartie avec l'envie d'agir, pour moi, pour d'autres, avec les autres, parce que cette journée montrait en filigrane que l'action collective sous toutes ses formes est celle qui protège le plus les individus.

Il est possible de joindre Muriel Turchi au siège du SNETAA FO : 01 53 58 00 30

Marie Levallois, Membre du Conseil Académique